

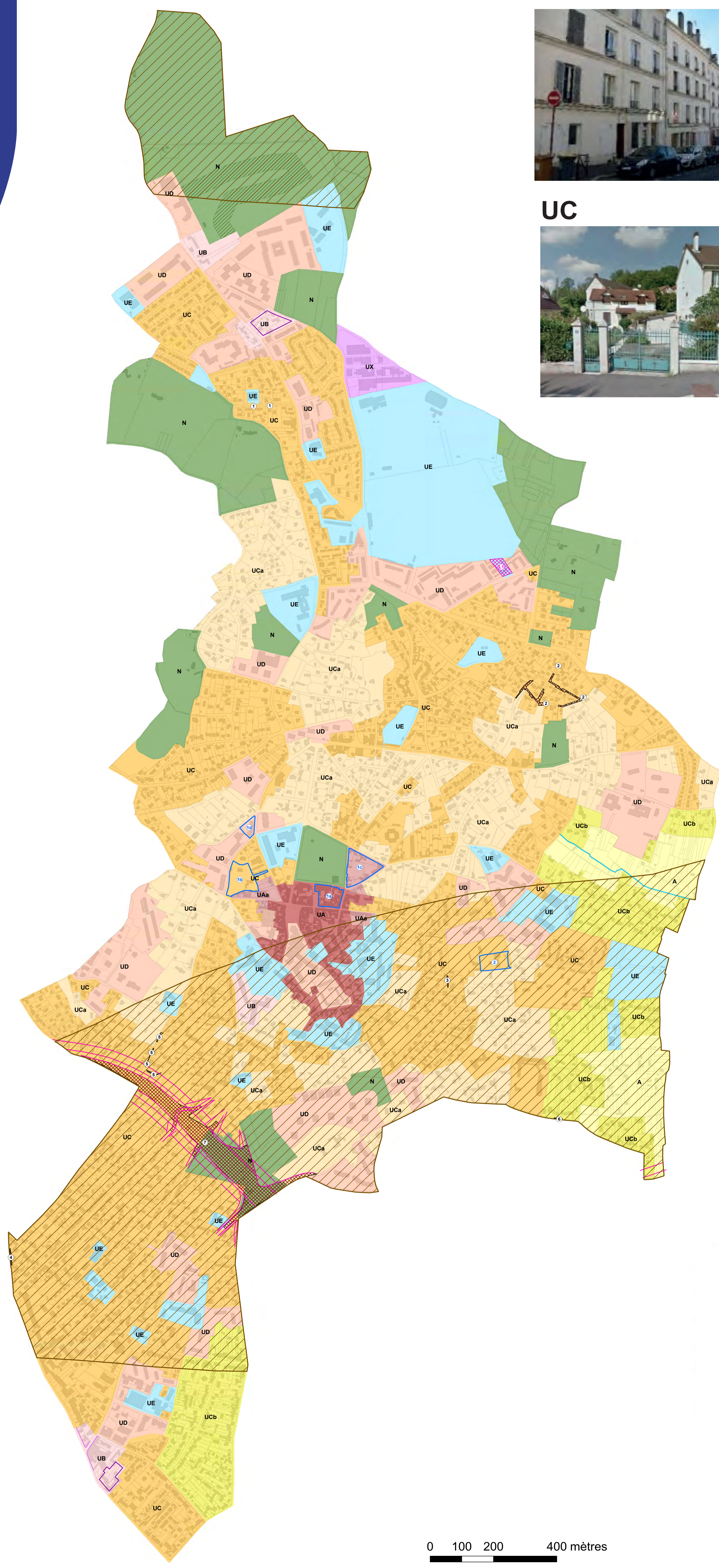


# LE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT

Pour préserver les spécificités morphologiques du tissu urbain montmorencéen, la commune est décomposée en zones qui traduisent les ambiances des quartiers : centre ancien (UA), zone pavillonnaire (UC), grandes propriétés bourgeoises (UCa), quartiers de logements collectifs (UD) ... Un corps de règles est associé à chacune des zones pour en préserver les caractéristiques.

Les secteurs stratégiques pour répondre aux objectifs de construction de logements sont identifiés en zone UB. Ils sont encadrés par des outils opérationnels (OAP, PAPAG). Une zone N permet la protection des espaces naturels et une zone A permet la mise en valeur des espaces agricoles (Haras, Pampelumes).

## LE ZONAGE



UA



UAa



UC



UCa



UCb



UD



### ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- UA** - Zone du centre ancien
- UAa** - Zone des abords du centre ancien
- UB** - Zone de requalification urbaine
- UC** - Zone à dominante pavillonnaire
- UCa** - Zone de grandes propriétés bourgeoises
- UCb** - Zone pavillonnaire avec une ambiance spécifique
- UD** - Zone de logements collectifs
- UE** - Zone d'équipements publics et d'intérêt collectif
- UX** - Zone d'activités commerciales et artisanales
- A** - Zone agricole
- N** - Zone naturelle

### PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé
- Périmètre de localisation (L1)
- Périmètres d'attente de projet d'aménagement global
- Bande de protection de 50m de la lisière boisée
- Implantation
- Implantation (en cas de rdc commerciaux)
- Marge de recul

### INFORMATIONS

- Plan d'exposition au bruit aéroport de Roissy Zone C
- Ru des Haras

0 100 200 400 mètres